N°22

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-MISEADISPOPEINT-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six**
Le Quatorze Septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Madame CHERVIN Stéphanie, Maire
Étaient présents :
Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme BUJAN. Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT. M. MERCIER. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRÉSENTS : **19**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. BOUCHET, pouvoir à Mme BUJAN,
- M. FUMOUX, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.

Absente :

- Mme ROMEUF.

Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION COMMUNE DE LAPALISSE/SCI PARIS/NICE.

La Convention passée avec la SCI PARIS NICE concernant la réfection des façades est modifiée.

Pour rappel cette Convention concernait l'objet suivant :

La réalisation d'une peinture sur la parcelle BO 201 située 48 avenue du 8 mai 1945 03120 Lapalisse qui appartient à la SCI PARIS-VERS NICE qui est représentée par Monsieur Denis PISANO. Le siège social de cette société est situé 48 avenue du 8 mai 1945.

Plus précisément, les travaux consisteront en la -Réalisation d'une bande peinture de couleur jaune sur toute la longueur du bâtiment actuellement "Puces Lapalissoises" avenue du 8 mai 45), redonnant l'aspect historique à ce bâtiment qui était une ancienne station-garage pendant les années d'âge d'or N7, et installation d'un panneau touristique "Nationale 7 Historique" expliquant l'histoire de ce lieu.

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-MISEADISPOPEINT-DE

La convention prendra effet à la date de leur signature par les parties et est conclue pour une durée de vingt ans.

Les travaux seront réalisés aux frais et sous la responsabilité de la Ville de Lapalisse.

La Ville de Lapalisse supportera également les frais de préparation du support de la façade.

La Ville de Lapalisse assurera la maintenance de la peinture pendant toute la durée de la présente convention.

Aussi la durée de cette Convention doit être modifiée et doit être ramenée à 12 ans selon la volonté du propriétaire.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil décide à l'unanimité :

-d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la façade modifiée avec la SCI PARIS VERS NICE représentée par Monsieur Denis PISANO.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 28 SEP. 2026

Publié

le : 15 SEP. 2026

Accusé de réception de la télétransmission le :

Le Maire,

MAIRIE DE LAPALISSE 03120